

Pst !

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **36 (1898)**

Heft 10

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-196784>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

fermier de M. de M., nommé Renard, qui conduisit le Roi. Il avait attelé un cabriolet à deux places et avait fait asseoir Louis-Philippe à côté de lui.

— Je vous tutoierai, dit Renard, si nous sommes rencontrés, on nous croira des amis.

— Parfait ! fit le roi, qui avait abaissé jusqu'à son nez son bonnet de soie.

Et Renard tutoyait le souverain détroné. Mais, à un moment, ils craignirent d'être poursuivis. Alors, Louis-Philippe commanda à Renard : « Tu diras que je suis ton domestique. » — « Oh ! monsieur ! » — « Agis comme je te l'ordonne ! » Ils en furent quittes pour la peur.

On arriva ainsi à Honfleur, d'où on alla à Trouville. Là se fit l'embarquement pour le Havre, puis pour l'Angleterre. Louis-Philippe respira : il était sauvé.

Nègre et Blanc.

Boulevard des Capucines, sortant du Grand-Hôtel, un superbe nègre, correctement vêtu d'une redingote noire, coiffé d'un chapeau à haute forme et ganté par le bon faiseur, accosta un cocher.

— Vô, conduire moa, dit-il.

— Vous, dit le cocher, que la vue d'un nègre rendit gouailleux; bon blanc conduire petit nègre : dans quelle hutte ?

— Ministère Intérieur.

— Ministère de l'Intérieur, compris. As-tu de la galette ?

Le cocher fit le geste de compter de l'argent.

Le nègre répondit par un signe affirmatif.

— Alorsss, grimpe là-dedans, fils de singe, reprit le cocher en montrant la voiture.

La voiture était découverte; on était au mois de juillet, et il était une heure de l'après-midi.

Le nègre s'assit sur la banquette, le cocher monta sur son siège.

— Non, dit-il, se parlant à lui-même, elle est raide, celle-là ! Un nègre qui veut commander un blanc ! Ah ! ça, c'est rigolo, par exemple ! Cela ne s'est jamais vu. Te conduire au ministère de l'Intérieur, quand j'aurai le temps. Il en a un toupet, cet esclave ! Est-il affranchi seulement ? Commander un blanc, en voilà un genre !

Et le cocher, tournant le dos au ministère, commença par promener son client sur les boulevards, le cheval au pas.

Les passants s'arrêtaient, se montraient le noir. Le cocher en était fier.

— Il a du succès mon nègre, dit-il. Je vas faire mes petites courses. Il y a longtemps que je n'ai pas rendu visite à mon ami Manigou, le marchand de vins. Je vas l'épater; je vas lui montrer mon nègre.

Manigou demeurait à Belleville, tout à fait sur la hauteur. Toujours au pas, le cocher prit la rue du Faubourg-du-Temple, monta la rue de Belleville; le fiacre s'engagea ensuite dans une sale petite rue aux maisons noires, aux fenêtres desquelles pendaient des loques informes.

Le cocher s'arrêta en face d'un débit de vins. C'est là que demeurait l'ami Manigou.

Le nègre écarquillait les yeux, cherchant à découvrir le ministère de l'Intérieur.

— Montrez à moa ministère, dit-il.

— Tout à l'heure. Est-t'y pressé. Reste assis, mon vieux négro; tu vas garder Cocotte.

Manigou était sur le pas de la porte; à la vue du nègre, sa femme et sa fillette étaient accourues ainsi que tous les consommateurs, des individus en bras de chemise, à la mine patibulaire.

— Tiens, un singe ! s'écria la petite fille de Manigou.

Le cocher entra dans le débit, serra la main à tout le monde et commanda une tournée.

— Est-t'y beau, mon nègre ? dit-il avec orgueil.

Le nègre, ahuri, donnait les signes de la plus vive impatience.

— Ne t'impatiente pas, Bamboula ! cria le cocher. Figurez-vous, dit-il, que voilà un moricaud qui veut que je le conduise au ministère de l'Intérieur. Elle est drôle celle-là, hein ? Avez-vous jamais vu un nègre commander un blanc ? Je l'ai amené ici; après, je vais le conduire au bazar de l'Hôtel-de-Ville, où qui faut que j'achète des casseroles pour ma ménagère.

C'est toujours lui qui paiera la course.

Les assistants la trouvèrent bien bonne.

— Oh ! comme il est noir, dit la petite fille de Manigou qui examinait le nègre avec crainte; est-ce qu'il a les pieds noirs aussi ?

— Faut y demander, dit le cocher. Veux-tu que je lui fasse enlever ses chaussures ? Ce n'est pas la peine; y sont noirs comme sa figure.

Le cocher se mit à donner des explications sur les mœurs des nègres.

— Ainsi, dans son pays, y va tout nu.

— Pas possible ! dit la femme de Manigou.

— Si, seulement en France, y s'habille parce que ça n'est pas permis.

— Qu'est-ce que ça mange ? demanda la femme du marchand de vins.

— Ça mange les lapins crus, des serpents, des étoupes enflammées, dit le cocher.

— Ah ! l'horreur.

— A la foire au pain d'épices, dit un consommateur, j'en ai vu un qui mangeait du tabac en carotte.

— Oui, dit le cocher, y mange aussi du tabac.

— C'est peut-être pour cela, observa Manigou, qu'ils ont la peau culottée, le teint jus de chique.

— Ça n'aurait rien d'impossible, dit le cocher.

— Si on lui offrirait une tournée ? opina un consommateur.

— Y n'comprendrait pas, remarqua le cocher qui se décida à remonter sur son siège.

— Ministère Intérieur, reprit le nègre.

— Y ne sait dire que ça; y a pas longtemps qu'il est arrivé.

— Conduire moa vite.

— Ne t'agite pas comme ça, Boule-de-Suie, tu vas prendre chaud; je te conduirai où ça me plaira.

Après avoir pris congé du marchand de vins, le cocher descendit la rue de Belleville; arrivé place de la République, le nègre, de plus en plus impatient, tira sa montre, et, montrant le cadran au cocher, il lui fit signe de lui indiquer à quelle heure il arriverait.

Le cocher montra neuf heures.

Le nègre parut désolé.

— Plus fort, dit-il, et il fit le geste de fouetter le cheval.

— Fouetter mon cheval ! s'écria le cocher; t'as un rude aplomb, mon vieux Bamboula ! Fouetter Cocotte pour obéir à un nègre, ça serait rigolo, ça, par exemple ! Autant dire qu'on ne serait plus Français, alorsss. Je l'ai jamais fait pour un blanc; c'est pas encore toi, Boule-de-Suie, qui verra Cocotte prendre le trot.

Il prit la rue du Temple, tourna rue de Rivoli, et s'arrêta devant le bazar de l'Hôtel-de-Ville.

— Ministère Intérieur, reprit le nègre en frappant du pied.

— Y prend le bazar pour le ministère, ah ! c'est rien rigolo !

Le nègre voulait descendre.

Le cocher le menaça de son fouet.

— Bouge pas, Boule-de-Neige, c'est pas ici.

— Vite, ministère Intérieur.

— Nous j'avens le temps ! est-t'y pressé, est-t'y pressé !

Le cocher entra dans le bazar, acheta plusieurs casseroles qu'il plaça dans la voiture, à côté du nègre.

— Tu vas me garder ça, Bamboula, dit-il, et maintenant sur les boulevards, c'est l'heure de l'apéritif.

Boulevard Bonne-Nouvelle, il s'arrêta en face d'un marchand de vins, confia le fiacre au nègre et vint s'asseoir sur la terrasse, après avoir commandé une absinthe.

Soudain le nègre descendit du fiacre et courut sur le boulevard.

— Mon esclave qui s'émancipe et la course n'est pas payée ! s'écria le cocher en se mettant à sa poursuite.

Le nègre avait aperçu un gardien de la paix; il portait plainte contre le cocher.

Il tira sa carte sur laquelle l'agent lut :

GÉNÉRAL RANAVUELA
Ministre des Affaires Etrangères.

République d'Haïti.

Le cocher fut conduit au dépôt, la voiture remise à la fourrière, et Collignon fut mis à pied.

Un nègre peut donc commander à un blanc ?

O égalité, voilà bien de tes coups !

Eugène FOURRIER.

A diverses reprises, plusieurs personnes abonnées au *Conteur* depuis quelques années seulement, nous ont prié de reproduire le morceau patois qu'on va lire et qui date de vingt et quelques années. Si nous avons attendu jusqu'ici pour répondre à ce désir, c'est que nous ne nous souvenions plus de l'époque exacte où ce morceau avait été publié.

Pst !

Riquiet Pibot n'était pas 'na crouïe dzein, et portant on avà lo diablio po lài fèrè dâi farcès. L'est verè que l'étai on pou tatipote et on bobet à quoui n'étai pas molési dè fèrè ein-crairè que lè pètubliès sont dâi falots. On dzo que modavè contrè la gâra dè Lozena po s'aguelhi su on vagon, po allâ à Yverdon, reincontrè pè Pimpinet on part dè lulus, dâi tot bons, que sè desiron : Vouaique Riquiet qu'a met sa ramure, s'bâyî iô va ? lài ein faut fèrè iena.

— Sâlu, Riquet, que lài diont, iô vas-tou !

— A Yverdon.

— Pè lo tsemïn dè fai ?

— Lo bon san !

— Dis vâi; quand te vas su lo treïn, pâyè-tou ton beliet ?

— Dè bio savâi que pâyô.

— Eh bin t'é onco on rudo Janô. Du la révejon ceïn a tsandzi et quand l'est qu'on voiadzè deïn lo canton, lè Vaudois ne sont pas d'obedzi dè pâyî; n'ia que lè z'ètrandzi dâo défrou et lè noutro que sont præo bête po sè laissi carottâ que pâyôn.

— Adon coumeint faut-te fèrè ?

— Quand cé que baillè lè beliets tè demandè l'ardzeint, tè faut lài fèrè torche-mireau, te sâ : t'allondzè lo dâi, te lo tè passè coumeint on einludzo dévant lo nâ ein faseint *pst !* et l'est bon.

Ei tandi que barjaquâvon, ion dè clliâo z'estafiers fâ état d'allâ à la pousta et tracè à la gâra, pâyè d'avanço lo beliet à Riquiet et fâ s'n'aleçon à césique que veïnd lè cartès.

Quand Riquiet arrevâ à la garâ, s'eïnfatè ein-trèmi clliâo petitàs baragnès po allâ vai lo guintset et demandè :

— Un biyet pou Yverdon.

— Deux francs cinq !

— Pst !

— En règle, passez !

Et noutron lulu, tot èbâyî, ne poivè pas s'eïn ravâi. Tè bombardâi, se sè desâi, que n'ausso pas ceïn su pe vito ! mâ ora que cognâisso lo truque, l'est bon... Pst !... tè ràodzâi te pas ceïn que c'est què dè savâi lè z'affèrès, c'est portant bin èsi : pst !

L'arrevè à Yverdon, fâ sè coumechons et quand vollie reinmodâ contrè Lozena, ye va demandâ on beliet à la gâra.

— Un biyet pou Lausanne.

— Deux francs cinq !

— Pst !

— Deux francs cinq !

— Pst !

— Je dis : deux francs cinq centimes !

— Psst !

L'hommò dâi beliets ne cognessâi pas lo truque li; assebin l'eïnvoûa lo pourro Riquiet sè promenâ ein lài deseint : « Payez, ou débarrassez-vous de par là, espèce de taupier en vacances ! » Riquiet vollie recliâmâ, mâ nion ne l'atiutâ, bin lo contréro, on sè fote dè li et fe bo et bin d'obedzi dè pâyî po retorna à Lozena, io l'arrevâ einradzi.

Reincontrè lè gaillâ dâo matin.

— Eh bin ! ceïn a-te bin djûi, l'affèrè, que lài desiron.

— Oh câisi-vo ! à Lozena, oi; mâ à Yverdon, n'ia pas z'u dè nâni, clliâo tsaravoutès m'ont fé pâyî et n'ont rein volliu otrè quand y'é recliâmâ.

— N'ia pas moïan ! C'est dâi larro. Te n'as

petètrè pas su fèrè lo signo : coumeint as-tou fé ?

— Y'é fé coumeint à Losena : Pst !
— Ah ! hâ ! t'as fé torche-mireau avoué la balla man, à Lozena ?
— Oi.
— A Yverdon assebin ?
— Oi.
— Eh bin, ma fâi, t'as zu too, Riquiet ; dû que l'étâi po reveni, te fallâi fèrè torche-mireau avoué la patta gautse !

Le coiffeur de dames.

A Paris, le coiffeur de dames prend 5 francs pour une coiffure ordinaire de ville ou de dîner, qui nécessite quelques crépons, des bandeaux ou une natte ; 15 francs pour une coiffure de bal avec fleurs et plumes ; 20 à 30 francs pour une coiffure poudrée.

Le coiffeur pour dames ne se contente pas de peigner, il maquille. C'est ce qui s'appelle mettre de l'harmonie dans le visage : un trait de crayon très léger pour faire paraître les sourcils plus fournis, plus foncés, et donner de l'éclat au regard ; une ombre imperceptible de poudre de Peyromme pour voiler les paupières qui sont rouges ou saillantes ; une goutte d'extrait de roses pour donner aux lèvres une coloration persistante, qui ne disparaît pas en buvant, en mangeant, en portant le mouchoir à la bouche, ou simplement en passant la langue sur les lèvres ; quelquefois le coiffeur raffine, il colore de la même manière l'intérieur des narines ou des oreilles de sa cliente. C'est toute une peinture.

Quand il y a grand bal chez la princesse de S. ; par exemple, il faut s'y prendre longtemps à l'avance pour être coiffée par un coiffeur en renom. Celui-ci inscrit ses clientes de demi-heure en demi-heure. Il monte en voiture et se rend chez la première inscrite à 2 heures de l'après-midi ; 25 minutes lui suffisent pour édifier les coiffures les plus compliquées, car il a préparé à l'avance tous les accessoires nécessaires. Il est bien rare qu'à onze heures du soir il n'ait pas encore une ou deux clientes à coiffer.

Les premières violettes ont fait leur apparition sur nos marchés où leurs mignons bouquets égaient les éventaires de nos maraichères. La jolie fable qu'on va lire, due à la plume de M. L. Favrat, et que nous venons de retrouver en portefeuille, est donc toute d'actualité.

La violette double et la violette simple.

(Fable).

J'ai vu chez des parents, au Jorat, près des bois, La violette double aux riches fleurs sans grâce, Mais au parfum suave, aspiré mille fois, Pousser en touffe au pied d'un égot à l'eau grasse, D'où l'on voit à longs flots, tomber pour le jardin, Quatre fois dans le jour, toute l'eau de vaisselle ; Car de cette eau féconde on arrose, au matin, Le petits pois, l'oseille et les choux de Bruxelles. La violette double en profitait aussi. Mais l'égot lui faisait plus d'une tache immonde, Et mainte fleur par là, mainte feuille par ci, S'affaissaient tristement sous l'eau nauséabonde. La pauvre plante enfin, comme on peut concevoir. En perdait son parfum, sa fraîcheur souriante Et ce charme idéal qu'une fleur doit avoir. Sans doute elle croissait, riche, luxuriante, Car ses boutons s'ouvraient chaque jour si nombreux Qu'à les vouloir compter on perdrait patience, Et ses tiges poussaient des jets en abondance. Mais quand la jeune fille entraient le front joyeux, Cueillant les belles fleurs pour mettre à son corsage, Devant la violette elle passait, hélas ! Sans jamais abaisser son gracieux visage ; Bien plus, en cet endroit, elle pressait le pas. Près de là, sous la haie à l'ombre renaissante, Grâce aux bourgeons écloas aux premiers doux rayons La violette simple ouvrait fraîche, odorante, Dans l'herbe tendre encor, ses timides boutons.

La jeune fleur d'avril avait peu de calices, Mais comme ils étaient purs, rians et parfumés ! Ils ne s'engraïssaient point des noires imondices ! Mais à les voir si frais les yeux étaient charmés, Et mainte jeune fille en faisait ses délices. Etant de ces gens-là qu'on voit toujours songeants, J'ai dit, en comparant le sort des deux fieurtes : Cela n'est pas nouveau ; les simples violettes Vivent loin des égouts, comme les simples gens. L. F.

Histoire de la nation suisse, de M. Berthold van Muyden. La neuvième livraison de cette belle et intéressante publication vient de paraître chez M. H. Mignot, éditeur à Lausanne. L'auteur y raconte avec une remarquable impartialité et une grande largeur de vues, la restauration de l'Eglise catholique, les « démêlés entre le duc de Savoie et les Républiques de Berne et de Genève » ; puis il fait un brillant tableau de la « civilisation en Suisse vers la fin du XVI^e siècle ». Il aborde enfin le XVII^e siècle, avec « l'histoire des Confédérés et des Liges grisonnes durant la guerre de Trente ans ». Le tout est accompagné de curieuses gravures : costumes et uniformes du temps, portraits, vues et plans de villes.

Guinguette. — Les hauteurs qui dominent Paris étaient autrefois remplies de moulins à vent. Celui de la *Galette* entre autres était très connu. Or, sur ces hauteurs se trouvaient en même temps d'immenses clos de vignes. Vers l'an 1660, il vint à l'esprit d'un des maîtres de ces moulins de vendre au détail, chez lui, le vin de son clos. Ce meunier s'appelait Jean-Pierre Guinguet. Les consommateurs appelèrent sa maison la *guinguette*. Avec le temps cette appellation devint commune à tous les petits cabarets qui s'établirent dans le voisinage de celui de Jean-Pierre Guinguet, et plus tard, à tous les cabarets de Paris et de la province.

Une course sans le savoir.

C'était lors du tir cantonal, à Lausanne, en 1894. Deux Lausannois livrés aux joies de Bacchus ont la velléité d'aller goûter le *St.-Saph.* du Café des Messageries, et montent en chancelant dans un fiacre stationnant à Beaulieu.

— A... à... St-François, dit l'un d'eux, en se tournant vers le cocher.

— En rou...ou...te, fit l'autre. Et quelques secondes après, ils dormaient à qui mieux mieux.

Le cocher, qui n'avait pas mal caressé de demi-litres pendant la journée, n'était pas moins influencé, et sommeillait au point que son cheval les conduisit au milieu de la place de la Riponne.

Après un instant il ouvrit un œil, se souvint qu'il devait reconduire ces messieurs à Beaulieu, tourna brusquement sa voiture, prit par la Rue Neuve et abaissa de nouveau ses paupières.

De là le cheval se dirigea par la rue de l'Halle et le Maupas, sur la place de fête, où il s'arrêta à l'endroit même d'où il était parti.

Les deux voyageurs dormaient toujours profondément, n'ayant aucune idée de ce qui s'était passé. Aussi quand le cocher voulut leur réclamer le paiement de la course, refusèrent-ils de la manière la plus formelle, comme des hommes qui ont la conviction de n'avoir pas quitté la place de Beaulieu, et qui ont droit, au contraire, à une juste indemnité pour le retard.

Des coups de poing furent échangés, et le magistrat, devant qui l'affaire fut portée, fut embarrassé de la trancher, le cheval seul ayant conscience des faits.

L'héritage est une petite fête où plus on est de fous moins on rit.

Un concert de famille.

La Tarentelle, tel est le nom d'une société encore très peu connue dans notre ville, et qui semble avoir pris pour devise la morale de la fable du Grillon : « Pour vivre heureux, vivons cachés. » Mais c'est vraiment trop de modestie ; nous avons pu nous en convaincre dimanche soir, au délicieux petit concert que ses membres donnaient à leurs parents, et aux amis de leurs parents, à l'occasion de son premier anniversaire.

La Tarentelle se compose d'une quinzaine de jeunes gens de 15 à 18 ans. Les instruments sont la guitare, la mandoline, le violon, le violoncelle, la flûte et le piano.

Le programme de dimanche était composé de quinze morceaux, choisis avec beaucoup de goût : musique tour à tour vive, gaie, entraînant. Rien de plus gracieux, par exemple, que la *Romance* de Jungwirth, pour mandoline et guitare ; c'était lié, fondu et d'une grande douceur, chose très difficile à obtenir avec ces instruments. Il nous faudrait citer encore le duo de flûtes, *Roméo et Juliette* ; la *Romance* de Simonetti et la *Réverie nocturne*, de Faucheu, pour violon et piano ; la *Méditation*, de Gounod, pour violons, flûtes, violoncelle et piano, ainsi que d'autres morceaux, tous exécutés avec beaucoup d'expression, un remarquable sentiment des nuances et un ensemble, une précision à satisfaire les plus exigeants. — Nous n'exagérons rien.

Nous remercions bien vivement cette intéressante société pour le plaisir qu'elle nous a procuré. Toutes nos félicitations à ces aimables et modestes jeunes gens, pour la manière on ne peut plus louable dont ils utilisent leurs loisirs.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur la soirée dramatique et musicale qui sera donnée au profit d'enfants idiots et aveugles, le mardi 8 mars, à huit heures du soir, dans la salle des spectacles. Cette soirée, organisée par une société de dames, a pour but de contribuer à la création d'un établissement spécial destiné à recevoir et à adoucir le sort de pauvres enfants déshérités de la fortune, et desquels on s'est peut-être trop peu occupé jusqu'ici. Il s'agit donc d'une œuvre humanitaire au premier chef et digne de toute sollicitude.

Le mercredi 9 mars, dans le temple de St-François, à huit heures du soir, l'*Union chorale* donnera son concert annuel, avec le concours de M. Troyon-Blaesi, de M. Locher, ténor, de M. Dénéreaz, organiste, de la Société de Zofingue et de l'Orchestre de la Ville. Au programme, on remarque comme œuvre principale, le *Désert*, de Félicien David, et l'*Helvétie*, cantate de M. Plumhof.

L'*Union instrumentale* célébrera son trentième anniversaire, ce soir, dans la grande salle de Tivoli. Le programme de cette petite fête est des plus variés, et promet à tous quelques heures bien agréables.

THEATRE. — Demain, dimanche, à 8 heures, **Thérèse Raquin**, drame en 4 actes, de *Emile Zola*. Le spectacle sera terminé par *Le genre de Monsieur Poirier*, comédie en trois actes. — Tramuys à la sortie, pour Lutry et la Pontaise.

Vendredi 11 mars et jours suivants : **Michel Strogoff**, drame à grand spectacle en 5 actes et 16 tableaux de J. Verne et d'Ennery.

L. MONNET.

Les magasins populaires de MAX WIRTH, à Zurich, Bale et St-Gall expédient de l'étoffe en quantité tout à fait suffisante pour :

- 1 habit d'ouvrier, extrêmement solide Fr. 5 —
- 1 complet pour monsieur, cheviot pure laine. » 12 —
- 1 pantalon pour monsieur, uni et faconné » 4 80
- 1 vêtement pour garçon en étoffe durable. » 5 —

Echantillons d'étoffes pour habits de messieurs, de garçons et de dames, et marchandises en toile et en coton franco à chacun.

Adresse : Max Wirth, à Zurich.

Papeterie L. MONNET, Lausanne.

— Planches à dessin de premier choix. —

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.